

JOURNAL DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE SARLAT-LA-CANÉDA

LA FORMATION, UN ENJEU DE PERFORMANCE



La gendarmerie exerce ses missions dans un cadre réglementaire qui évolue sans cesse et avec des matériels de dotation régulièrement renouvelés. Soucieux de maintenir un bon niveau de formation, la compagnie de Sarlat met en oeuvre à travers le plan annuel de formation les instructions obligatoires aux quelles ajoutent des formations complémentaires utiles à l'exercice des différentes missions des militaires. Après avoir, en 2021, formé l'ensemble des militaires à la prise en compte des victimes de violences intra familiales et au PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1),



cette année a été consacrée à la formation SauveTaGe N1 (sauvetage tactique gendarmerie de niveau 1) permettant aux militaires de réaliser des premiers gestes de secours sur une personne grièvement blessée et de l'évacuer de la zone d'engagement pour être prise en charge par des professionnels de santé. Un cycle de formation en intervention professionnelle complète la formation tuerie de masse et permet aux brigadiers notamment de réviser la progression tactique et les différentes formes de contrôles.

Le tir avec les différentes armes de dotation et le rappel annuel sur le cadre d'usage de l'arme reste en temps fort du cycle de formation. Cette année encore, les instructions en présentiel ont été complétées par des enseignements à distance réalisés par le centre production multimédia de la gendarmerie Nationale basé à Limoges (87). Les militaires de la compagnie ont ainsi tous pu suivre un module de formation relatif à l'intelligence artificielle et aux risques cyber. D'autres objectifs nous attendent en 2023, notamment en matière d'utilisation des plateformes judiciaires ou de renseignement. Prendre le temps de se former, c'est aussi gagner du temps et de l'efficacité dans la réalisation de nos missions.

LE CONSEIL CYBERSÉCURITÉ DU MOIS

MESSAGERIE : MÉFIEZ-VOUS DES APPARENCES...

Les courriels, les pièces jointes ou les liens qu'ils contiennent réservent parfois de mauvaises surprises... Les incohérences de fond ou de forme et les requêtes indiscretes sont à prendre avec des pincettes !



Je n'ouvre pas les pièces jointes ou les liens des adresses mail ou numéro de téléphone inconnus. Si un prestataire de service auquel je suis abonné me réclame un paiement ou la mise à jour de mes données : je ne clique pas sur le lien, je me rends sur le site comme je le fais habituellement (Netflix, Canal +, Orange...).

RIEN NE SERT DE COURIR, IL FAUT PARTIR À POINT



Le 24 janvier 2023, entre 15h00 et 18h00, la COB Terrasson et le PMO la Bachellerie ont mis en place un contrôle vitesse sur la route départementale 6089 commune du Lardin Saint Lazare.

Ce contrôle se solde par trois verbalisations dont une pour excès de vitesse plus de 50 km/h en agglomération (106 km/h enregistré / 100 km/h retenu). Le contrevenant âgé de 38 ans, demeurant Terrasson, était, en plus, positif à la cocaïne. Le véhicule dont les pneumatiques étaient absolument hors d'usage, a fait l'objet d'une saisie immédiate dans le cadre de la mise en oeuvre d'une mesure dite LOPSI (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure).

Le conducteur a quitté les locaux de la gendarmerie en retard et à pied.

INCENDIE LES EYZIES

Dans la nuit du 29 décembre 2022, la brigade du Bugue est sollicitée pour un incendie aux pompes à carburant de l'Intermarché des EYZIES.

Lors des premières constatations, les gendarmes remarquent la présence anormale et en grande quantité de traces de carburant provoquant une forte odeur.

Ces premiers éléments laissent penser à un probable acte volontaire.

Le visionnage de la vidéosurveillance permet de constater que deux jeunes hommes utilisent une carte bleue pour acheter du carburant qu'ils déversent avec le pistolet de la pompe, 4 litres d'essence dans la bouche d'évacuation de la station.

L'un des deux allume son briquet provoquant l'embrasement des vapeurs d'essence, manquant de se brûler grièvement. Le second quant à lui filme la scène avec son téléphone.

Les deux jeunes, dépassés par l'envergure, quittent précipitamment les lieux en feu et se dirigent vers le centre bourg.

Les investigations permettent d'identifier les auteurs de cette infraction.

Le 4 janvier 2023, les deux jeunes hommes sont convoqués à la brigade du Bugue où ils sont placés en garde à vue.

Ils sont convoqués devant le tribunal judiciaire de Bergerac en février 2023.

PRÉVENTION

LES BONNS RÉFLEXES DE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



**VÉRIFIEZ VOS
ÉQUIPEMENTS**
PORTES - SERRURES



**ORGANISEZ
LA VIGILANCE**
AVEC VOS VOISINS

**DÉTECTEZ LES
PERSONNES
SUSPECTES**
STRESSÉES - NERVEUSES



EN CAS DE CAMBRIOLAGES
▶ APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE

17

